

- Mc 1:16 Καὶ παράγων παρὰ τὴν θάλασσαν τῆς Γαλιλαίας εἶδεν Σίμωνα καὶ Ἀνδρέαν τὸν ἀδελφὸν Σίμωνος ἀμφιβάλλοντας ἐν τῇ θαλάσῃ· ἦσαν γὰρ ἀλιεῖς.
- Mc 1:17 καὶ εἶπεν αὐτοῖς ὁ Ἰησοῦς, Δεῦτε ὀπίσω μου, καὶ ποιήσω ὑμᾶς γενέσθαι ἀλιεῖς ἀνθρώπων.
- Mc 1:18 καὶ εὐθὺς ἀφέντες τὰ δίκτυα ἠκολούθησαν αὐτῷ.
- Mc 1:19 Καὶ προβάς ὀλίγον εἶδεν Ἰάκωβον τὸν τοῦ Ζεβεδαίου καὶ Ἰωάννην τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ καὶ αὐτοὺς ἐν τῷ πλοίῳ καταρτίζοντας τὰ δίκτυα,
- Mc 1:20 καὶ εὐθὺς ἐκάλεσεν αὐτούς, καὶ ἀφέντες τὸν πατέρα αὐτῶν Ζεβεδαῖον ἐν τῷ πλοίῳ μετὰ τῶν μισθωτῶν ἀπῆλθον ὀπίσω αὐτοῦ.
- Mc 2:13 Καὶ ἐξῆλθεν πάλιν παρὰ τὴν θάλασσαν· καὶ πᾶς ὁ ὄχλος ἤρχετο πρὸς αὐτόν, καὶ ἐδίδασκεν αὐτούς.
- Mc 2:14 καὶ παράγων εἶδεν Λευὶν τὸν τοῦ Ἀλφαίου καθήμενον ἐπὶ τὸ τελώνιον, καὶ λέγει αὐτῷ, Ἀκολούθει μοι. καὶ ἀναστὰς ἠκολούθησεν αὐτῷ.
- Mc 2:13 Et il est sorti de nouveau au bord de la mer et toute la foule venait auprès de lui et il les enseignait.
- Mc 2:14 Et, passant, il a vu Levi (fils) de Ἠαλφαῖ assis à l'octroi et il lui dit : Suis-moi ! et se levant il l'a suivi.
- Mc 1:29 Et aussitôt sortant hors de la synagogue, ils sont venus dans la maison de Shim'ôn et d'Andreas avec Ya'aqob et Yohânân (...).
- Mc 1:35 Et tôt matin, en pleine nuit, s'étant levé il est sorti et s'en est allé dans un lieu désert et là il priait.

Mc 02:13 le cinquième appel

- Ex. 2: 1 Et un homme de la **maison** [tribu] de Lévi s'en est allé ÷ et il a pris la fille de Lévi.
Ex. 2: 2 Et la femme est **devenue enceinte** et elle a enfanté un fils ÷
et elle a vu qu'il était bon / beau, lui, et elle l'a caché, trois mois.
- Ex. 32:26 Et Moshèh s'est tenu à la porte du camp, et il a dit : Qui est pour YHVH, à moi !
Et tous les fils de Lévi se sont réunis auprès de lui.
- Dt. 33: 8 Et, pour Lévi, il dit :
Ton **Thoummîm** et ton 'Ourim sont pour ton homme **pieux** ÷
LXX ≠ [Donne à Lévi ses **Manifestations**^o et sa **Vérité** à ton homme saint] ÷
que tu as [qu'ils ont] **mis-à-l'épreuve** à **Massâh** [Epreuve]
que tu as **querellé** aux **eaux** de **Querelle** [Merîbâh]
LXX ≠ [qu'ils ont **insulté** au sujet de l'eau de **Contestation**].
- Dt. 33: 9 Lui qui dit de son père et de sa mère : Je ne les [t'] ai pas vus ÷
et ses frères, il ne (les) a pas **reconnus**,
et ses fils, il ne (les) a pas **connus** [il les a **méconnus**],
car **ils ont gardé ton Dit [tes dits] et gardé^o ton alliance**.
- Nb. 1:48 Et YHVH a parlé à Moshèh pour dire :
Nb. 1:49 Seulement [≠ Vois]
la tribu de Lévi, tu ne la **visiteras** {= recenseras} pas
LXX ≠ [la tribu de Lévi, tu ne la **visiteras pas en même temps**]
et tu n'en prendras pas la tête [≠ le nombre] ÷
au milieu des fils d'Israël.
- Dt. 10: 8 En ce **temps-là** [A ce **moment-là**], YHVH a **séparé** [mis à part] la **tribu** de Lévi
pour porter l'arche de l'**alliance** de YHVH ÷
pour se tenir devant YHVH pour le servir et pour bénir en son Nom
jusqu'à ce jour-ci.
- Dt. 10: 9 Voilà pourquoi Lévi n'a eu ni **part**, ni **héritage** [lot (d'héritage)] avec ses frères ÷
c'est YHVH qui est **son héritage** [lot (d'héritage)],
selon ce que lui a dit YHVH, ton Dieu [≠ selon ce qu'Il lui a dit].
- Jos. 13:14 A la seule tribu de Lévi, on n'a pas donné d'**héritage** ÷
[TM les sacrifices par le feu faits à] YHVH, Dieu d'Israël, c'est son **héritage**
selon ce que le Seigneur leur avait dit.
- Jos. 13:33 [Et à la tribu de Lévi, Moshèh n'a pas donné d'**héritage** ÷
TM + c'est YHVH, Dieu d'Israël, qui est leur **héritage**, selon ce qu'il leur avait dit.]
- Esd. 8:15 Et je les ai rassemblés près du fleuve qui va vers 'Ahavâ' [Evi],
et nous avons campé là, trois jours ÷
et j'ai discerné (des gens) du peuple
et des prêtres,
mais **des fils de Lévi, je n'en ai pas trouvé** là.

Mt 6:24 Nul ne peut l'esclave de deux Seigneurs

Car il haïra l'un et il aimera l'autre

ou il s'attachera à l'un et l'autre il méprisera

Vous ne pouvez être l'esclave de Dieu et de Mamona

Ap. 6: 5 Et lorsqu'il a ouvert le troisième sceau,
j'ai entendu le troisième Vivant dire : Viens !

Et j'ai vu, et voici un cheval noir

et celui (qui est) assis sur lui ayant une balance dans sa main.

Ap. 6: 6 Et j'ai entendu, comme une voix au milieu des quatre Vivants qui disait :

Une mesure de blé un denier,

et trois mesures d'orge un denier,

et ne maltraite pas l'huile et le vin.

- Mc 10:46 Et ils viennent à Jéricho
et, comme de Jéricho il partait,
lui et ses appreneurs et une foule assez grande,
le fils de Timai,
Bar-Timai,
aveugle,
mendiant°,
était assis
au bord de la route.
- Mc 10:47 Et, ayant entendu que c'est Yeshou'a le Nazarénien,
il a commencé à crier et à dire :
Fils de David, Yeshou'a, aie pitié de moi !
- Mc 10:48 Et beaucoup / des nombreux le rabrouaient pour qu'il se taise
mais lui criait d'autant plus :
Fils de David, aie pitié de moi !
- Mc 10:49 Et, s'arrêtant, Yeshou'a a dit : Faites-le venir°.
Et ils font venir° l'aveugle,
en lui disant : Confiance! Relève°-toi. Il te fait venir°.
- Mc 10:50 Lui,
rejetant son manteau,
bondissant,
est venu auprès de Yeshou'a.
- Mc 10:51 Et, lui répondant, Yeshou'a a dit :
Que veux-tu que je fasse pour toi ?
Or l'aveugle lui a dit :
Rabbouni, que je lève le regard !
- Mc 10:52 Et Yeshou'a lui a dit :
Pars, ta foi t'a sauvé.
Et, aussitôt,
il a levé le regard
et il le suivait
sur la route.

Mc 02:13 le cinquième appel

K-N Ville de Galilée, sur la rive nord-ouest de la Mer de G., à 4 km de l'embouchure du YaRDeN. (Aujourd'hui : Tell-Hum.) Ville de marché et de transit entre Damas et le blé du Hauran à l'Est, la plaine de Yzréel et les ports à l'Ouest.

PUBLICAIN

Les "droits de passage", impôt sur les produits et denrées importées, ont été connus en Israël à partir de l'époque perse (Esd 4,13-20; 7,24), mais ils n'ont été levés d'une façon systématique qu'à l'époque romaine. En principe chaque province romaine formait une zone douanière au profit de la caisse de l'État romain (la Judée en formait une aussi avec son bureau de péage, supposé dans Lc 19,1 s) ; certaines villes et souverains dépendants de Rome pouvaient lever un droit de passage à leur propre profit (c'était le cas d'Hérode Antipas en Galilée ; cf. le bureau de Capharnaüm, mentionné dans Mc 2, 14).

Les droits de passage n'étaient pas levés par des fonctionnaires romains ; on les affermait à des personnes privées, qui avaient elles-mêmes à leur service des employés subalternes (gr. *telônai* ; lat. *publicani*). Comme le produit des droits devait en tout cas dépasser le fermage et les frais, et que d'autre part les tarifs douaniers étaient fixés d'autorité, mais appliqués souvent d'une façon arbitraire, les publicains étaient haïs par la population. C'est pourquoi, dans le N.T., "publicain" était presque synonyme de pécheur ("publicains et pécheurs", Mt 9,10 par. ; 11,19 par. ; "publicain et païen", Mt 18,17; "publicains et prostituées", Mt 21,31) et on se scandalisait de ceux qui les fréquentaient. Parmi ceux-ci se trouvait Jésus (Mt 9,9 s par. ; Lc 15, 1 s), ce qui choquait fort les scribes et les pharisiens.

Les publicains semblent avoir été attirés par Jean Baptiste d'abord (Lc 3, 12 s ; 7,29), puis par Jésus (Lc 15, 1). Ce dernier parle d'eux tantôt négativement (Mt 5,46), tantôt positivement (Lc 18,9-14). Les publicains cités nommément sont Zachée (Lc 19,2) et Lévi ou Matthieu (Mc 2,14 par. ; Mt 10,3 par.).

Bibliographie

TWNT, VIII, 88-106; J. Vergote, Le N. T. et la papyrologie juridique, Eos 48, 1956-57, 147-160;
E. SCHÜRER, *The History of the Jewish People in the Age of Jesus Christ*, I, Edinburgh, 1973, 372-376.

C FOCANT

Revoir aussi Jeremias et Dic. Léon-Dufour.